

---

## Version latine, De Signis

**Numéro d'inventaire :** 2020.22.744

**Auteur(s) :** Albert Prost

**Type de document :** travail d'élève

**Période de création :** 1er quart 20e siècle

**Date de création :** 1915 (entre) / 1916 (et)

**Matériaux et technique(s) :** papier ligné, papier vergé

**Description :** Copie simple, réglure de petits carreaux 0,4 cm, encre noire, crayon de bois.

Prénom et nom de l'élève manuscrits en haut à gauche.

**Mesures :** hauteur : 30,5 cm ; largeur : 19,6 cm

**Notes :** Version composée d'une traduction "mot à mot", note.

**Mots-clés :** soutien scolaire (cours particuliers...)

Latin

**Filière :** Lycée et collège classique et moderne

**Lieu(x) de création :** Dole

**Historique :** L'objet fait partie d'un ensemble témoignant de l'instruction à domicile, par correspondance, entre 1908 et 1924 environ, d'une fratrie de trois garçons : Albert né en 1901, André en 1904 et François en 1914. Leur père était notaire d'un canton pauvre et le lycée le plus proche était à Lons-le-Saunier, à 20 kms, trop loin pour être externe. Relativement modeste, la famille avait une culture littéraire assez riche, mais très encadrée par l'Eglise : Zola était à l'Index. Elle lisait La Revue des Deux Mondes. Le grenier était rempli de livres scolaires, parfois anciens, le Lhomond, par exemple, les Hommes illustres, Xénophon, des traductions mot à mot de classiques grecs ou romains. Dans la bibliothèque de la salle où la famille se tenait le soir, on trouvait tous les classiques français reliés, en éditions anciennes. Après leurs études domestiques, les trois frères ont été mis en pension au Collège Mont-Roland à Dole. Ce collège catholique a été dirigé par des jésuites, mais à l'époque ils étaient hors de France. Les trois frères semblent avoir obtenu sans difficulté le baccalauréat. C'était une famille de juristes. Gaston, le père, était licencié en droit. Son père, qui avait tenu l'étude de notaire avant lui, était docteur en droit, chose rare à l'époque. Albert et François ont donc « naturellement » fait leur droit jusqu'au doctorat qu'ils ont soutenu, Albert sur l'évolution démographique du département, François sur les cahiers de doléances. Albert s'est installé comme avocat, puis il a acheté une étude d'avoué, et a dû repartir à zéro en 1945 après sa captivité en Allemagne. La suppression des études d'avoué l'a conduit à devenir syndic de faillites. Après la Seconde Guerre mondiale, François a succédé à son père. Il a racheté les études de deux cantons voisins et l'un de ses fils lui a succédé, intégrant un office notarial du chef-lieu du département. André est devenu missionnaire dans l'ordre des Pères Blancs en Afrique et il a fait œuvre de pionnier dans l'étude des langues, publiant des dictionnaires et des grammaires, notamment du Dogon et de langues souvent menacées. // éléments biographiques tirés d'une note rédigée par Antoine Prost, fils d'Albert (consultable in extenso sur demande).

**Autres descriptions :** Nombre de pages : Non paginé.

Commentaire pagination : 2 p. manuscrites sur 2 p.

Langue : français

**Voir aussi :** [http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide\\_rev=1836&LIMIT\\_OUVR=2790](http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide_rev=1836&LIMIT_OUVR=2790)



## Exportar los artículos del museo

Subtítulo del PDF

---

<https://www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2015-2-page-29.htm>

**Lieux :** Dole

Albert Prost

le François

J. M. J.

d'fallait faire Version Latine. —

## - De Signis -

69/  
4Page 4 - Ch. III 1<sup>o</sup> 6.

## Mus à Mus

Latin	Français	Latin	Français
U	afin que	praeterea,	auparavant
rebeam	j'en revienne	renustate	s'une beauté
ad illud	à cet	nos maxima	non très grande
saccarium,	oratoire,	verum	mais
hoc erat	c'était	eximia	distinguée
verum signum	<u>une veue statue</u>	habitu	d'un maintien
Cupidinis	de Cupidon	atque vestite	et d'un habillement
ex marmore	de marbre	virginali	virginal.
quod dico :	dis-je donc :	quae	<u>que</u>
¶ altera parte d'un autre côté	sustinebant		En soutenait
Hercules	Hercule	sacerdos	sacrees
factus	fait	manibus	à cause des mains
ex egestate	très biey, de bronze	sublatiō	élancées
Is dicebatur	Belu : ci était dit	quadam	certaines
esse Ibyronio,	être de Myron	reposita	placées
ut opinor.	comme je pense,	more	selon la coutume
et certe item...	et certainement aux	virginum	des vierges
Ante hos deos	Avant ces dieux	atheniens	athénienne
erant arulae	il y avail des p'tis	in capitibus	sur la tête.
qui possent	<sup>autels</sup> qui pouvoient	ocabantur	Elle étaient
significare	signifier	ipsa Canephora	appelées
religionem	la religion	Ibid quem	clermes Canephora
auis	de n'importe quel	quem nam	quel/est/donc
saccarii	oratoire.	excom artifidem	leur au tenu !
Ecant duo	Il y avait deux	Admores recte	Et à l'informe,
signa aenea	statues de cuivre	Dicebant	On dit



**Exportar los artículos del museo**

Subtítulo del PDF

---